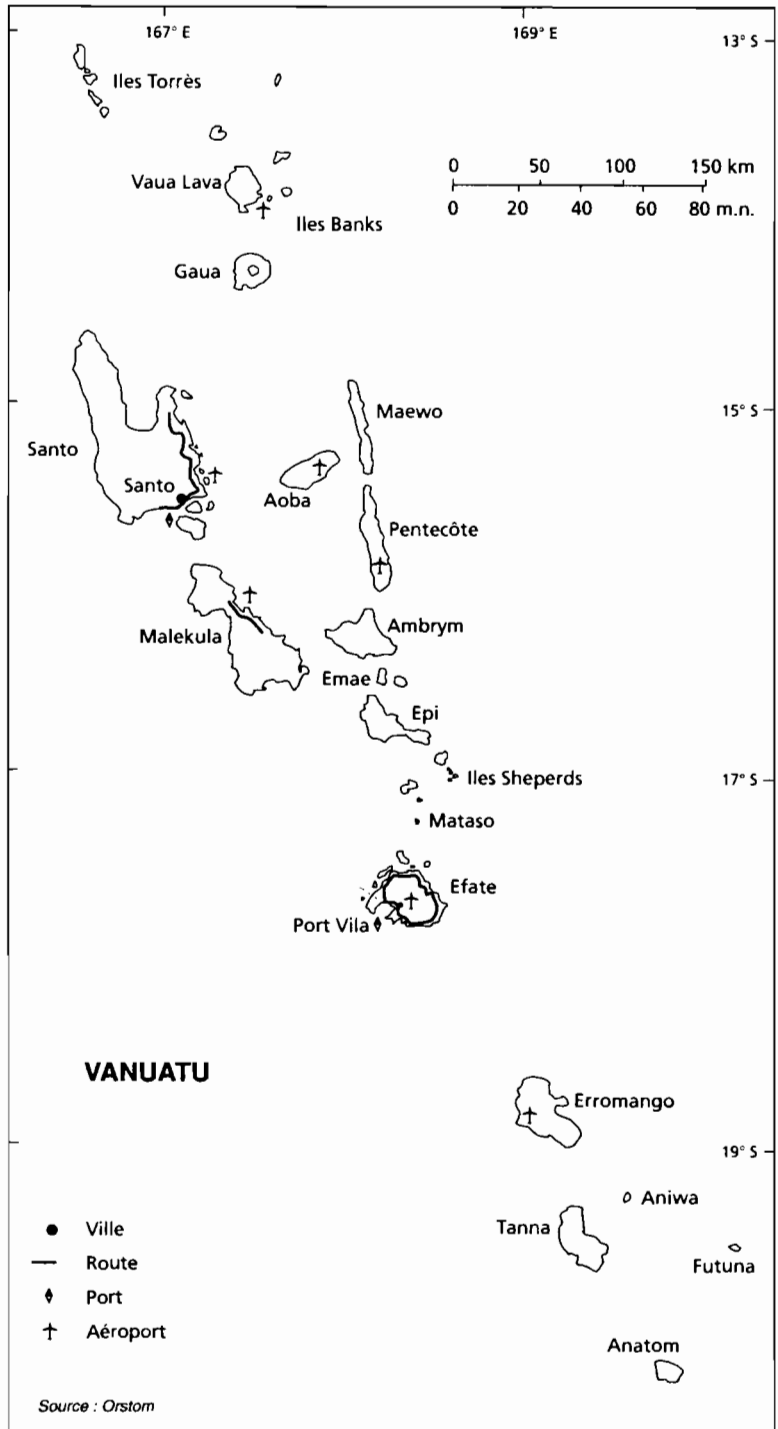


L a petite pêche villageoise à Vanuatu : bilan d'un recensement

Gilbert DAVID

Réparti sur 12 200 km², l'archipel de Vanuatu se compose d'environ 80 îles disposées sur près de 900 km du nord au sud selon la forme d'un Y. De morphologie volcanique ou corallienne, ces îles sont entourées d'une étroite bande de récifs frangeants se prolongeant par un tombant récifal très abrupt. Au recensement de 1989, la population s'élevait à 142 944 personnes, soit une augmentation respective de 28 % et de 83 % depuis les deux précédents recensements de 1979 et de 1967 (Mc ARTHUR et YAXLEY, 1969 ; *Rapport sur le...*, 1983 a ; *Vanuatu National...*, 1991 a). D'une manière générale, le pays est peu urbanisé, mais la situation change rapidement. En 1979, le taux d'urbanisation était de 13,5 %. En 1989, il est de 18,5 % et les deux agglomérations de Port-Vila et de Luganville atteignent respectivement 19 300 et 7 000 habitants. La population urbaine a progressé de près de 74 % en dix ans, la croissance à Port-Vila approchant les 11 % par an de 1986 à 1989. Bien que le rythme annuel d'accroissement naturel de la population soit de 28,5 pour mille depuis une vingtaine d'années (BEDFORD, 1989 ; *Vanuatu National...*, 1991 a), la densité moyenne de la population reste faible (respectivement 9 et 11,7 habitants par km² selon les recensements de 1979 et de 1989). La variabilité est cependant très grande selon les îles : la densité peut approcher et même parfois dépasser les 100 personnes au km² dans les îles les plus petites, comme l'archipel des Shepherds. La pression foncière est alors très forte et s'accompagne de plus en plus d'une dégradation des sols en raison du raccourcissement ou de la suppression des cycles de jachère. En revanche, certaines îles, comme Santo et Erromango, sont peu peuplées (la densité y est inférieure à 10, voire 5 habitants au km²). Au total, 77 % des habitants de Vanuatu se concentrent sur les sept principales îles du pays : Efaté (19 %), Santo (15 %), Tanna (14 %), Mallicolo (10,5 %), Pentecôte (8 %), Aoba (6 %) et Ambrym (5 %).

Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud



Carte de situation :
l'archipel du Vanuatu.

En milieu rural, l'habitat est très dispersé. La localité constitue la plus petite unité de peuplement ; sa taille varie de une à plusieurs dizaines d'habitations. Plusieurs localités voisines « réunies par coutumes, religions ou facteurs sociaux et économiques » forment un village (*Rapport sur le...*, 1983 a). Lors du recensement de la population de 1979, 2 289 localités ont été répertoriées, dont 792 villages. En moyenne, 74 % de la population rurale vit sur le littoral, zone circonscrite selon le relief des îles à une bande de 1 à 2 km de large à partir de la laisse des hautes mers. Cette proportion dépasse les 90 % dans cinq des onze régions administratives du pays : Banks-Torrès, Epi, Efaté, Mallicolo et Paama¹. Environ 44 % de la surface totale du pays est cultivable, 64 % de ces terres présentent un bon potentiel agronomique (QUANTIN, 1980, 1982). L'agriculture reste la principale activité en zone rurale ; elle y occupe plus de 80 % de la population dont elle constitue la principale source de revenus (MARSHALL, 1986). Chaque famille possède plusieurs jardins, de quelques dizaines à centaines d'ares de superficie, où elle cultive des tubercules (taros, ignames, manioc, patate douce), des légumes [citrouilles, chou canaque (*Hibiscus manihot*), concombres, tomates, oignons], des fruits (bananes², papayes, ananas, mangues, agrumes) et quelques touffes de graminées (canne à sucre et maïs). Il est également fréquent qu'elle élève des volailles, quelques cochons et qu'elle s'occupe d'une petite plantation de cocotiers, plus rarement de cacaoyers.

Confronté à une forte croissance démographique et à la recherche d'un indispensable développement économique, le jeune État de Vanuatu, dans les premières années de son indépendance (accordée en 1980), fait le choix d'axer son développement sur l'exploitation de ses ressources naturelles. Dans ce cadre, un ambitieux programme de développement de la pêche commerciale villageoise est mis en place en 1983 avec l'assistance financière de la CEE. Il s'agit de créer de toute pièce une flottille de pêche artisanale capable d'exploiter les eaux côtières du pays et d'assurer ainsi l'approvisionnement des marchés urbains et ruraux, tout en dégagant de précieuses recettes à l'exportation (CROSSLAND, 1984 ; DAVID *et al.*, 1987, RODMAN, 1989 ; DAVID et CILLAUREN, 1992). À aucun moment, il n'est fait référence à la petite pêche villageoise déjà existante qui est totalement ignorée par les planificateurs. Il est vrai que les données partielles dont ceux-ci disposent lorsque s'élabore en 1982 le premier plan national de développement (*Premier plan...*, 1983 b) sont peu encourageantes. La faible taille des points de débarquements et leur extrême dispersion le long du littoral confèrent à l'observation visuelle, fortement localisée dans le temps comme dans l'espace, une impression dominante d'absence ou de très faible activité halieutique, que corrobore l'examen des rares données bibliographiques disponibles. Souvent anciennes, celles-ci se composent principalement de récits d'anthropologues, de géographes, de voyageurs, d'administrateurs et de prêtres. La pêche n'y occupe que quelques paragraphes, voire quelques lignes, habituellement consacrées à la description d'embarcations, d'engins de capture ou de techniques, et les informations quantitatives sont très rares. Deux idées majeures s'imposent à la lecture de ces documents :

¹ Pour la disposition géographique des îles composant l'archipel de Vanuatu, voir l'article de CILLAUREN dans le présent ouvrage.

² Les tubercules et les bananes forment la base de l'alimentation traditionnelle (*Report on the...*, 1991 b).

- a) par leur culture, leur activité économique et leur histoire, les ni-Vanuatus sont un peuple de terriens qui ne possèdent que des connaissances limitées en matière de pêche et n'y consacrent qu'une faible partie de leur temps ;
- b) à Vanuatu, les engins de pêche sont moins diversifiés et les techniques de capture sont moins élaborées que dans les autres territoires de la Mélanésie où, d'une manière générale, la pêche traditionnelle est moins développée qu'en Polynésie.

Observations visuelles et données bibliographiques tendent donc à montrer que la petite pêche traditionnelle n'occupe à Vanuatu qu'une place marginale dans l'activité des villages et que son rôle dans l'économie nationale est insignifiant du fait d'une production très insuffisante. Il s'agit là d'un des discours dominants en matière halieutique, partagé par l'ensemble des pouvoirs publics et des experts chargés du développement des pêches ; vient s'y greffer un second discours, apparemment contradictoire, puisque stigmatisant les risques de surexploitation de la ressource. Depuis une dizaine d'années, le dynamisme démographique de la population littorale et l'introduction de matériels modernes et performants tels que les lignes et les filets en nylon, les masques et les fusils sous-marins sont en effet à l'origine d'un accroissement sensible de l'effort de pêche³, notamment à la périphérie des deux centres urbains du pays. Cette évolution conduit les administrateurs et les biologistes des pêches à développer l'analyse selon laquelle l'accroissement de l'effort de pêche villageois pourrait engendrer, à terme, une surexploitation sévère des ressources halieutiques du platier récifal, milieu sur lequel s'exerce en priorité cet effort. Paradoxalement, cette seconde analyse est complémentaire de la précédente qui, elle, constatait l'état général de sous-exploitation des ressources halieutiques. Toutes deux engendrent la conviction des « développeurs » que la petite pêche villageoise est incapable de générer un accroissement durable de la production halieutique, toute velléité d'innovation technologique ou économique se traduisant par un déséquilibre entre les potentialités du milieu naturel et l'effort de pêche. Selon cette logique, fonder une politique de développement halieutique sur la petite pêche villageoise apparaît comme une dangereuse utopie ; seule la création d'un secteur moderne structuré semble être capable d'assurer la viabilité de l'exploitation des ressources côtières du pays tout en augmentant la production halieutique et en créant des emplois.

Le présent travail s'attache à corriger cet avis en montrant que, par la production qu'elle génère et par le nombre de personnes qu'elle concerne, la petite pêche villageoise à Vanuatu est loin d'être une activité négligeable. Elle occupe une place prépondérante dans l'économie du littoral, notamment l'approvisionnement alimentaire des populations. Cette étude s'appuie sur les résultats du recensement halieutique que le Service national de la statistique de Vanuatu a effectué du 1^{er} juillet 1983 au 30 novembre 1984 en étroite collaboration avec l'Orstom et le service des Pêches de Port-Vila dans le cadre du recensement de l'agriculture de Vanuatu (DAVID, 1985 a ; MARSHALL, 1986). Composé d'un ensemble de trois enquêtes statistiques complémentaires couvrant 16 % des villages des 25 principales îles du pays, ce recensement porte sur les

³ « L'effort de pêche appliqué à un stock d'animaux aquatiques est une mesure de l'ensemble des moyens de capture mis en œuvre par les pêcheurs sur ce stock, pendant un intervalle de temps donné », le stock étant l'ensemble des animaux exploitables. (LAUREC ET LE GUEN, 1981)

hommes et leur matériel de capture ainsi que sur les techniques et tactiques mises en œuvre, l'activité halieutique, la production, l'utilisation qui en est faite et la consommation des produits de la pêche. Par son ampleur et sa rigueur (DAVID, 1985 a), il constitue un événement à l'échelle du Pacifique Sud où, d'une manière générale, les informations statistiques concernant la petite pêche villageoise sont rares et peu précises⁴ ; or ces informations sont indispensables pour appréhender la place que joue la pêche dans l'économie littorale. Dans le contexte spécifique des archipels océaniques marqué par une « dilution » dans l'espace des activités de pêche, cantonner les études à un nombre réduit de villages et privilégier uniquement le « qualitatif », conduisent à se priver de toute possibilité d'extrapolation des résultats à un ensemble spatial plus vaste (l'île ou l'archipel) et à se condamner à ignorer la dimension « production » de l'activité halieutique, qui exige quantification et représentativité spatiale. Toute recherche concernant la pêche « traditionnelle » doit donc, à notre avis, intégrer un indispensable recensement des activités, des hommes et de leur production : c'est à ce prix que sera reconnue la contribution de la petite pêche villageoise à l'économie nationale et que pourra être enfin prise en compte cette pêche dans les plans de développement halieutique.

Les pêcheurs et leur matériel de capture

LES PÊCHEURS

Ont été considérés comme pêcheurs, les ménages dont un ou plusieurs membres exercent de manière continue ou occasionnelle une action de prédation sur un stock aquatique. En moyenne, de 66 à 72 % des habitants du littoral répondent à cette définition, soit 10 900 ménages (intervalle de confiance : 10 800-11 000) pour l'année 1984. En règle générale, la pêche est rarement une mono-activité ; elle est pratiquée de pair avec l'agriculture qui reste partout la principale source de revenus. La pêche s'exerce soit dans un but commercial, généralement pour assurer au ménage un surcroît monétaire à l'occasion de dépenses exceptionnelles (impôts, frais de scolarités, festivités), soit dans un but vivrier, ce qui est nettement plus fréquent ; l'activité halieutique est alors beaucoup plus régulière et seuls les surplus de consommation sont commercialisés. Dans un cas comme dans l'autre, les points de débarquement et les foyers de consommation font l'objet d'une véritable atomisation le long du littoral. La pêche se pratique en effet à l'échelle du village, qui assure une triple fonction d'habitat du pêcheur, de lieu de débarquement des captures et de principal foyer de consommation.

D'une manière générale, plus un village est éloigné du trait de côte, moins la proportion de pêcheurs dans sa population est élevée. Au-delà d'un kilomètre de distance du bord de mer, limite que nous avons adoptée pour circonscrire l'espace littoral, les pêcheurs deviennent rares et disparaissent au-delà de 2 km, sauf dans les plaines littorales où l'absence de relief facilite les déplacements. La morphologie de la zone côtière influe en effet énormément sur la

⁴ Depuis 1989, ce recensement est actualisé chaque année (Report on the .., 1990, 1991 b, 1992).

fréquentation du rivage par des populations habitant en deçà du trait de côte ; ainsi lorsque le relief est très marqué, des populations qui ne résident « à vol d'oiseau » qu'à quelques centaines de mètres du rivage peuvent vivre complètement « coupées de cet espace » et repliées sur leur domaine terrestre.

Au sein d'un même ménage, il convient d'établir une distinction entre l'activité halieutique des hommes, celle des femmes et celle des enfants. À chaque sexe correspondent des métiers⁵, un territoire de pêche et des productions spécifiques. D'une manière générale, l'effort de pêche mis en œuvre par les adultes est plus régulier que celui des enfants qui dépend largement du calendrier scolaire.

LES MOYENS DE PRODUCTION

Les embarcations

Partout à Vanuatu, l'utilisation d'embarcations à moteur pour la pêche reste marginale. Les bateaux à moteur hors-bord ne représentent que 13 % de l'ensemble de la « flotte de pêche » estimée pour 1984 à 3 950 unités (intervalle de confiance : 3 250-4 700). Ce sont généralement de petites embarcations de 4 à 6 m de long, en bois ou plus fréquemment en aluminium, importées de Nouvelle-Zélande ou fabriquées localement : à Santo pour les premières et à Port-Vila pour les secondes. La majorité de cette flottille est employée en priorité pour le transport des personnes et des marchandises, la pêche ne représentant qu'une activité annexe. Si, globalement, il y a presque autant de moteurs que de bateaux (tabl. 1), l'analyse de détail montre néanmoins que dans certaines îles, comme Ermao et Malo, les moteurs sont plus nombreux que les bateaux ; dans d'autres, telles Anatom et Tanna, le rapport est inversé. Il existe donc des moteurs sans bateaux et des bateaux sans moteur, ce qui traduit probablement le mauvais état des uns et des autres.

La majorité des sorties embarquées se font à l'aide de pirogues monoxydes de dimensions réduites, munies d'un unique balancier et propulsées à la pagaie. Ces pirogues sont six fois plus nombreuses que les bateaux et la majorité des propriétaires de bateaux possèdent également une pirogue (tabl. 1). Leurs performances nautiques sont médiocres et n'autorisent guère de sorties en haute mer. Les pirogues à voile sont rares, les pirogues à moteur le sont encore plus. Les premières sont généralement d'une taille supérieure aux autres pirogues ; certaines peuvent dépasser la dizaine de mètres de long. La plus grande concentration piroguière se situe à Mallicolo où est basé un tiers des pirogues de l'archipel et où naviguent encore les dernières pirogues à voile du pays. Dans les autres îles, l'activité halieutique se limite souvent à la pêche à pied et à la plongée sous-marine (60 à 70 % des sorties de pêche), moins d'un tiers des ménages possédant une embarcation.

Les engins de capture

Les engins spécifiques à la pêche

Un large éventail d'engins de capture est employé. La plupart d'entre eux s'apparente aux engins de jet (sagaies, arcs et flèches, éperviers, fusils sous-marins) et aux engins dormants (nasses, filets maillants, parcs à poissons). Ils sont géné-

⁵ « Le terme de métier correspond à un engin et une pratique de la pêche » (LAUREC et LE GUEN, 1981).

	Nombre de propriétaires d'engins de pêche et d'embarcation			Nombre d'engins de pêche et d'embarcations		
	minimum	moyen	maximum	minimum	moyen	maximum
Bateaux	330	520	720	330	520	720
Moteurs	315	500	700	315	500	700
Pirogues	2 390	2 805	3 245	2 915	3 420	3 960
Sagaies	3 815	4 315	4 845	6 405	7 250	8 145
Arcs	1 590	1 940	2 315	1 590	2 380	3 180
Poison	290	475	675	?	?	?
Nasses	15	130	450	15	130	450
Lignes	7 015	7 555	8 110	18 030	19 415	20 840
Fusils sous-marins	2 350	2 760	3 200	2 940	3 450	4 000
Filets droits	825	1 080	1 350	1 045	1 370	1 675
Éperviers	205	390	585	205	390	585
Parcs	10	25	450	10	25	450
Moulinets	10	130	450	25	360	1 260
Total	8 255	8 630	9 010			

Le nombre moyen N des propriétaires de matériel a été déterminé selon la formule :

$$N = (a/b) \times P \text{ où}$$

a : nombre de ménages de pêcheurs propriétaires enquêtés,

b : nombre de ménages de pêcheurs enquêtés,

P : nombre total des ménages pratiquant la pêche.

Afin de tenir compte de la représentativité de l'échantillon enquêté, un intervalle de confiance de 5 % a été calculé pour le rapport (a/b) qui s'inscrit alors dans l'intervalle [(a/b) mini, (a/b) maxi] dont il représente la valeur centrale. Sur le même modèle, N constitue la valeur centrale de l'intervalle (Nmini, Nmaxi) dont les valeurs limites répondent aux formules suivantes : Nmini = (a/b) mini x P et Nmaxi = (a/b) maxi x P.

Le nombre M d'engins ou d'embarcations se déduit de la formule : M = N x T où :

N : nombre de ménages de pêcheurs propriétaires,

T : taux d'équipement moyen des ménages enquêtés.

Les valeurs minimales, moyennes et maximales de M correspondent respectivement aux valeurs minimales, moyennes et maximales de N.

Tableau 1

Les embarcations et le matériel de capture, estimation quantitative à l'échelle du pays pour 1984.

ralement la propriété du pêcheur ; tous rentrent dans la catégorie des « petits métiers ». Si les matériaux utilisés pour leur fabrication sont principalement d'origine industrielle, leur conception et leur utilisation restent largement traditionnelles. D'une manière générale, les engins sont de faible encombrement. Ils peuvent être aisément portés par le pêcheur et sont peu coûteux. On peut classer ces engins suivant quatre critères principaux : le caractère traditionnel ou moderne du matériel de capture, son mode d'utilisation (pêche à pied, plongée, pêche à bord d'une embarcation), le mode d'organisation de la production (pêches individuelles ou collectives), et la division sexuelle du travail.

La ligne à main, l'engin le plus fréquent et le plus polyvalent

Les lignes à main représentent 55 % de l'ensemble du matériel de capture. Plus de 85 % des ménages de pêcheurs en possèdent deux à trois exemplaires. Elles sont utilisées à la traîne ou sous forme de palangrottes lors de pêches embarquées ou, plus fréquemment, au cours de sorties à pied à l'extrémité du platier récifal. Leur conception est très simple ; en règle générale, un hameçon est fixé à l'extrémité d'un fil de nylon que l'on enroule sur une bouteille de « Coca Cola ». Lorsque la pêche s'effectue entre deux eaux ou sur le fond, le fil est lesté d'une pierre ou de piles usagées.

La pêche à la ligne n'est guère une activité traditionnelle au Vanuatu et des témoignages comme celui de GARANGER (1972 : 109) montrent qu'il y a une vingtaine d'années elle était encore peu pratiquée. Les archipels des Banks et des Torrès, dans le nord du pays, font néanmoins exception. À la fin du siècle dernier, le révérend CODRINGTON (1891) y a signalé d'importantes fabrications d'hameçons de nacre et d'écailles de tortue ainsi que l'utilisation fréquente de lignes de surface destinées à la capture des poissons volants. Hormis aux Banks-Torrès, la ligne à main peut donc être considérée au Vanuatu comme un engin moderne, dont l'emploi ne s'est généralisé que récemment avec la diffusion du fil de nylon et d'hameçons en acier dans tous les petits magasins villageois du littoral.

Les engins traditionnels : les sagaies, les arcs et les nasses

De 25 à 30 % du matériel de capture est encore constitué d'engins traditionnels (tabl. 1). Il se compose de sagaies, d'arc et de flèches et de nasses. Sagaies et arcs ne sont utilisés que par les hommes et les adolescents, soit à pied, soit à partir d'une pirogue. L'emploi des nasses, en revanche est principalement réservé aux femmes et aux enfants de sexe féminin.

Les sagaies sont l'engin traditionnel le plus couramment répandu. Elles représentent 20 % de l'ensemble des engins utilisés et 74 % du matériel de capture traditionnel ; la moitié des ménages de pêcheurs pratique ce métier. Les exemplaires les plus communs se composent d'une hampe de bambou, à l'extrémité de laquelle sont fixées quatre aiguilles de bois, longues de 10 à 20 cm. Depuis quelques années, les aiguilles de bois tendent à être remplacées par des tiges de fer affûtées. La pêche se pratique, soit à pied sur le platier récifal ou le long des chenaux de marée des herbiers de phanérogames marines, soit à partir d'une pirogue, en bordure de mangroves, sur le récif à marée haute ou, plus rarement, en pleine mer. À côté de ces petites sagaies, dont tout ménage de pêcheurs possède un à trois exemplaires, existent des sagaies d'une taille plus grande, destinées à la capture de tortues. Formées d'une hampe de bois lourd, munie à son extrémité d'une pointe métallique acérée, elles sont reliées par quelques mètres de cordage à une grosse bouée de matière plastique qui permet de suivre aisément des yeux la fuite de la tortue quand celle-ci plonge, une fois harponnée.

Encore largement employés dans certaines îles comme Mallicolo et Épi, mais ayant totalement disparus d'autres lieux, les arcs et les flèches constituent environ 5 % du matériel de capture utilisé à Vanuatu. Leur usage est strictement masculin. D'une manière générale, les archers sont soit de vieux pêcheurs, fidèles aux métiers d'autrefois, soit des enfants ou des adolescents pour qui l'arc est plutôt un jouet permettant d'exercer leur adresse qu'un réel instrument de pêche. Dans un cas comme dans l'autre, l'arc est principalement employé lors de sorties à pied sur le platier récifal.

Les nasses sont un engin dont l'emploi tend à disparaître (seuls 1,5 % des pêcheurs enquêtés lors du recensement halieutique en possédaient). Faites de bois souple, elles ne sont plus utilisées que pour la capture de petits poissons sur le platier récifal, notamment dans les vasques découvrant à marée basse, et dans les embouchures de rivière.

Les engins modernes

Si on exclut les lignes à main, les engins de pêche modernes ne représentent que 15 à 20 % du matériel de capture employé par la petite pêche villageoise non structurée. Moulinets, fusils sous-marins et éperviers sont réservés aux hommes, les filets maillants sont également parfois utilisés par des femmes.

Bien que leur emploi traditionnel soit toujours attesté dans les archipels des Banks et des Torrès à l'occasion de pêches collectives et que le père DOUCÈRE (1922) signale leur emploi généralisé dans de nombreuses îles du pays, les filets maillants doivent être classés comme engins modernes. Il n'existe en effet plus guère de similitudes, tant en ce qui concerne les matériaux de confection que les techniques de capture et les stratégies de pêche, entre les filets traditionnels utilisés au début de ce siècle et les filets employés à l'heure actuelle. Le type le plus couramment utilisé est importé d'Asie. Réalisé en fibres synthétiques, il mesure une dizaine de mètres de longueur pour une chute de 1,5 à 2 m. Compte tenu de son prix élevé comparé au pouvoir d'achat moyen des ménages ruraux, l'achat d'un filet maillant est un investissement important, uniquement accessible aux ménages les plus riches. Il n'est donc pas étonnant qu'à l'heure actuelle, les filets maillants ne représentent que 4 % du matériel de capture et qu'un grand nombre d'entre eux soit concentré à proximité des centres urbains. L'emploi des filets maillants est généralement réservé aux hommes. Il est plus fréquent dans le cadre des sorties à pied que des sorties embarquées. L'engin est alors posé parallèlement à la direction du flot, soit sur l'estran, soit en bordure de mangroves, soit sur le tombant récifal. Il s'agit d'une pêche active, le pêcheur restant toujours à proximité de son filet, prêt à le relever dès qu'une prise importante est signalée.

D'un maniement plus délicat, les éperviers sont moins répandus que les filets maillants, bien que leur prix d'achat soit de 40 % inférieur. Ils ne représentent que 1 % du matériel de capture. La moitié des engins en exercice sont concentrés à Efaté et dans les îlots voisins. Exclusivement réservés à l'usage des hommes, ils sont employés à marée montante ou descendante lors de sorties à pied sur le platier récifal ou sur l'estran.

Si la diffusion des filets ne s'est faite que de manière progressive, la diffusion de la chasse sous-marine a été particulièrement rapide. À l'heure actuelle, un tiers des ménages pratiquant la pêche possède un fusil sous-marin, ceux-ci constituant 10 % de l'ensemble des moyens de capture. À côté des fusils classiques, de fabrication occidentale, existe un modèle local, beaucoup plus fréquent, très rudimentaire, composé d'une flèche métallique et d'un propulseur en caoutchouc, fixé sur un morceau de bois d'une dizaine de centimètres de longueur, sur lequel on appuie l'extrémité de la flèche. Les tubas sont rares. En revanche, tout chasseur sous-marin utilise un masque.

Si la chasse sous-marine, caractérisée par l'emploi d'un fusil sous-marin est généralement réservée aux hommes, la collecte manuelle en plongée sous-marine dans des eaux peu profondes de coquillages ou plus rarement de crustacés peut être pratiquée par des femmes, à condition que cette pêche se pratique dans un but vivrier. Ceci explique que la collecte manuelle en plongée

sous-marine des trocas et des burgaus, coquillages nacriers d'une haute valeur commerciale, comme la collecte des langoustes restent l'apanage des hommes.

Les moulinets à main, équipant les bateaux à moteur pour la pêche en eau profonde, sont encore peu fréquents compte tenu du faible taux de motorisation de la flottille de pêche. Seuls 1 % des ménages de pêcheurs en possèdent, mais un quart des bateaux à moteur de l'archipel en sont équipés. Il s'agit de moulinets du type « pédalier à bicyclette » dont les premiers exemplaires ont été introduits à Vanuatu il y a une trentaine d'années. En raison des risques de corrosion, ces engins nécessitent un entretien régulier. La plupart des utilisateurs ne se plient que rarement à cette discipline et la durée d'utilisation des moulinets ne dépasse guère les cinq ans. L'apparition récente d'un modèle en bois, beaucoup plus robuste, diffusé par le Service des pêches de Vanuatu a entraîné le renouvellement complet du parc de moulinets et la disparition des pédaliers à bicyclette.

Les parcs à poisson sont les moins nombreux des engins modernes. Il n'en existe que quelques dizaines, principalement concentrés à Efaté. L'introduction de ce matériel au Vanuatu est récente. Elle est le fait d'immigrés polynésiens. Un parc se compose d'une cinquantaine de mètres de grillage du type « poulailler », d'environ 1,5 m de haut, tendu sur des piquets de fer fichés dans le corail du platier récifal ou des pieux de bois enfoncés dans le sédiment. Le grillage s'oxydant rapidement, la durée de ce matériel est courte. Les parcs à poissons de conception polynésienne remplacent avantageusement les pièges traditionnels, formés de blocs de corail disposés de manière circulaire sur le platier, de façon à retenir l'eau au jusant. Il ne semble pas que de tels dispositifs soient encore en usage, si ce n'est au stade de vestiges, comme ceux mentionnés par BARRAU (1956) à Aliak sur la côte ouest de l'île de Pentecôte et qui étaient encore visibles en 1985. Ces vestiges n'ont que quelques centimètres de hauteur et ne permettent de piéger que de très petits poissons. Il s'agit là beaucoup plus d'un arnusement pour les enfants que d'une réelle activité de subsistance. Un autre type de construction consiste à empiler des pierres dans une mare. Cette construction agit comme un micro-récif artificiel ; elle attire à marée montante les petits poissons qui viennent s'y réfugier et les retient à marée descendante. Le tas de pierres est alors détruit et les poissons qui s'y étaient réfugiés sont capturés. Ce type de pêche est également tombé en désuétude et n'est plus pratiqué qu'occasionnellement par les femmes et les enfants.

Les engins polyvalents et les engins éphémères

À côté de matériels pouvant sans conteste être qualifiés d'engins de pêche, car la capture d'animaux aquatiques est leur principale fonction, existent des outils plus polyvalents dont la pêche ne représente qu'une utilisation parmi d'autres. Le principal d'entre eux est le sabre d'abattis, dont tout ménage rural possède au minimum un exemplaire. Les pêcheurs l'emploient fréquemment pour « couper » les poissons piégés dans les mares du platier à marée descendante ou lors de sorties de nuit, à pied. Le sabre d'abattis est autant utilisé par les femmes et les adolescents que par les hommes. Moins fréquentes et principalement réservées à l'usage des femmes, les tiges de fer servent à la

capture de poulpes à marée basse ou pour la recherche de coquillages sous les rochers. Il s'agit fréquemment de la flèche d'un fusil sous-marin de fabrication locale, lorsqu'un des hommes du ménage possède un engin de ce type.

Outre le matériel à usage strictement halieutique et les outils d'emploi polyvalent, une troisième catégorie d'instruments de pêche est représentée par les engins éphémères, qui ne sont utilisés qu'une unique fois. Parmi ceux-ci nous distinguerons principalement les palmes de cocotiers et les poisons végétaux.

Les palmes de cocotiers sont utilisées comme filet collectif. Une fois tressées, elles servent à la confection de nattes grossières d'une dizaine de mètres de long, toujours employées dans les îles Banks pour rabattre les petits poissons dans le fond des anses où ils sont ensuite tués à l'aide d'arcs et de flèches, de sagaies ou de sabres d'abattis. Les poisons végétaux, quant à eux, proviennent des feuilles de *barringtonias* et de *derrys*, arbustes du littoral, qui sont soit froissées, soit hachées en menus morceaux, soit pilées avant d'être placées dans une mare où elles intoxiquent l'ensemble de la faune.

Très populaire durant la première moitié du siècle, notamment durant les années suivant la Seconde Guerre mondiale, les explosifs, engins éphémères par excellence, ne semblent plus guère utilisés à l'heure actuelle, en raison notamment des difficultés d'approvisionnement et de la volonté du Gouvernement d'interdire leur emploi.

L'activité halieutique et la gestion du territoire de pêche

LES ZONES DE PÊCHE ET LEUR FRÉQUENTATION

D'une manière générale, l'activité halieutique à Vanuatu peut être assimilée à l'effort de pêche, défini, rappelons-le, comme « l'ensemble des moyens de capture mis en œuvre par les pêcheurs sur un stock d'animaux aquatiques, pendant un intervalle de temps déterminé » (LAUREC et LE GUEN, 1981). L'unité d'effort retenue est le nombre de sorties de pêche. Un total de 516 600 sorties (intervalle de confiance : 443 100-594 600) a été effectué en 1984, ce qui correspond à une moyenne de 60 sorties pour chacun des 8 600 ménages pratiquant la pêche dans le pays ; les deux tiers de ces sorties se sont déroulées à pied ou en plongée sous-marine. En fait, l'effort de pêche est très irrégulier dans le temps comme dans l'espace. Au niveau du ménage comme à celui du village, il est exceptionnel que l'activité halieutique soit soutenue durant plusieurs semaines ; en règle générale, celle-ci est marquée par une succession de phases d'inactivité complète ou de faible activité et de périodes durant lesquelles les sorties sont nombreuses. Ces périodes dépendent largement de la richesse des zones de pêche environnant les villages, des traditions halieutiques des populations qui les habitent, et des besoins de ces populations. Au total, trois sous-populations peuvent être distinguées sur le littoral :

- ◆ les ménages ne pratiquant la pêche que d'une manière occasionnelle (de une à deux fois par mois) ; forte de 32 308 personnes (+/- 3 250 personnes), cette population représente 66 % (+/- 3,5 %) des ménages de pêcheurs ;
- ◆ les 16 800 pêcheurs réguliers du pays, sortant en moyenne quatre à dix fois par mois, dont la production halieutique est deux à cinq fois plus élevée que la population précédente ;
- ◆ les ménages sans activité halieutique ; cette population forme 40 % de l'ensemble des habitants du littoral, soit 32 330 personnes (+/- 2 280 personnes).

La localisation des zones de pêche est étroitement inféodée à la localisation des villages. Elles leur sont généralement limitrophes et se cantonnent aux secteurs les moins profonds du littoral : les zones intertidales et les zones infratidales de moins de 10 m de profondeur, et aux zones côtières abritées des houles. La zone intertidale est la plus variée de ces espaces. Elle se compose de cinq biotopes : le platier récifal⁶, les herbiers de phanérogames, les plages, les mangroves, et les embouchures de rivières. Par les apports terrigènes et les flux de matière organique qu'ils exportent vers l'océan, ces deux derniers milieux jouent un rôle essentiel pour la fertilité des eaux côtières, l'abondance⁷ des ressources marines qui y vivent et, par là même, l'activité halieutique⁸. La qualité et la quantité de nourriture disponible pour les poissons composant le stock exploité ainsi que les facteurs d'ordre physico-chimique (température, salinité, profondeur, teneur en oxygène) déterminant leur équilibre physiologique constituent en effet les principaux facteurs limitant ou favorisant leur abondance sur les lieux de pêche. Au total, 288 rivières au débit suffisant pour fertiliser la zone côtière voisine de leur embouchure ont été recensées dans le pays ; près de la moitié d'entre elles se situe à Mallicolo et à Santo. Quant aux mangroves, leur superficie est estimée à 3 000 ha (+/- 500 ha) pour l'ensemble du pays, dont 1 900 ha pour la seule façade orientale de Mallicolo (CILLAUREN et DAVID, 1985).

⁶ En l'absence de lagon, à Vanuatu, les constructions coralliennes se limitent à une étroite bande de récifs frangeant le littoral, formée de deux espaces de pêche bien différenciés : le platier et les premiers mètres du tombant.

⁷ On appelle abondance : l'effectif total du stock exploité par les pêcheurs (LAUREC et LE GUEN, 1981)

⁸ D'une manière générale, le pêcheur exerce sur un stock un prélèvement dont les effets sont déterminés par l'effort de pêche qu'il a déployé et sa productivité ; celle-ci est assimilée à la production du pêcheur en une unité de temps, elle dépend à la fois de l'abondance de la ressource et de l'efficacité de l'engin employé, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'animaux présents sur l'aire de pêche et les captures.

L'ensemble des écosystèmes de la zone intertidale et du tombant récifal attenant présente un grand nombre de niches écologiques et une forte spécialisation des espèces qui les occupent, tant du point de vue du régime alimentaire que de l'habitat. Dans les seules mangroves et les herbiers adjacents des îles Maskelynes, à la pointe sud-est de Mallicolo, plus de 80 espèces de poissons sont pêchées (DAVID, 1985 b). Les herbiers de phanérogames jouent un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire de certains poissons perroquets (*Scaridae*) et chirurgiens (*Acanthuridae*) ; ils assurent la base de l'alimentation des vaches marines (dugons) et des tortues vertes (*Chelonia mydas*) (CHAMBERS et al., 1990). Lors du recensement des ressources marines du Vanuatu effectué par l'*Australian Institute of Marine Science* en 1988 (DONE et NAVIN, 1990), WILLIAMS a recensé de manière visuelle 469 espèces de poissons parmi lesquelles les pomacentridés, les scaridés, les labridés, les acanthuridés, les siganidés et les chaetodontidés sont par ordre d'importance décroissante les familles les mieux représentées.

Des cinq biotopes de la zone intertidale sur lesquels s'exerce la petite pêche villageoise, les récifs coralliens sont l'écosystème qui présente la plus grande diversité spécifique. Il n'est pas rare que plus d'une centaine d'espèces de

poissons soient répertoriées sur un seul hectare de récifs. Cette grande diversité spécifique s'accompagne d'une forte dispersion géographique des poissons d'une même espèce. Les biotopes favorables à chaque espèce n'occupent que des espaces de dimensions réduites - on parlera de micro-biotopes - généralement discontinus les uns par rapport aux autres. L'ensemble de ces micro-biotopes forme dans l'espace une mosaïque à trois dimensions dont chaque élément abrite une micro-population composée d'un petit nombre de poissons d'une même espèce. Sur un territoire de pêche donné, les migrations entre deux micro-populations de la même espèce sont généralement limitées, en raison de leur éloignement géographique. Sur une courte période de temps, quelques semaines à un mois, chaque micro-population peut donc être considérée comme un isolat évoluant selon une dynamique démographique qui lui est propre. À chacune de ces micro-populations correspond donc un micro-stock unité, composé de la fraction de la micro-population qui peut être capturée par les engins de capture mis en œuvre par les pêcheurs. Compte tenu de leur taille réduite, ces micro-stocks unités sont sensibles à toute exploitation intensive de la part des pêcheurs et leur abondance à l'hectare est faible. Ces deux facteurs, conjugués à la grande diversité spécifique de la biomasse de poissons, constituent des contraintes essentielles pour l'activité halieutique ; s'y ajoutent les variations saisonnières de l'abondance des poissons. Celles-ci sont particulièrement marquées dans le cas des petits pélagiques, « maquereaux et sardines » (GRANDPERRIN *et al.*, 1982), qui de tous les poissons faisant l'objet de la pêche villageoise sont les plus abondants.

Que le poisson soit présent sur les lieux de pêche constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, au succès de l'activité halieutique ; l'effort de pêche doit également pouvoir être mis en œuvre dans les conditions les meilleures pour être efficace. Les contraintes pesant sur la fréquentation des lieux de pêche par les pêcheurs sont essentiellement d'ordre climatique ; il s'agit de l'état de la mer et de la météorologie, notamment la vitesse du vent et la pluviosité. Elles déterminent les conditions de travail sur les lieux de pêche et, par là même, la décision du pêcheur de se rendre ou de ne pas se rendre à la pêche. À cet égard, la question se pose en termes différents pour la zone intertidale et les lieux de pêche situés au-delà, qui ne sont accessibles qu'à l'aide d'embarcations dont, rappelons-le, la taille est réduite et les performances nautiques limitées. Bien souvent une mer formée et un vent bien établi y empêchent toute activité halieutique. Hormis la zone des brisants, la zone intertidale est beaucoup moins affectée par l'état de la mer. Les embouchures de rivières sont fréquemment protégées par des flèches de sable ou de galets tandis que les plages étendues sont généralement situées en fond de baies. Quant aux mangroves et aux herbiers de phanérogames, ils ne se développent que sur des sédiments fins, qui ne se déposent qu'à l'abri des houles du large et des vagues engendrées par les vents dominants. Ce sont alors beaucoup plus les conditions atmosphériques, notamment la pluie et le froid, qui commandent la fréquentation des lieux de pêche et l'efficacité de l'effort qui y est mis en œuvre.

L'ACTIVITÉ HALIEUTIQUE : STRATÉGIES ADAPTATIVES AUX CONTRAINTES DU MILIEU

Face aux contraintes d'ordre climatique qui pèsent sur la fréquentation des lieux de pêche par les pêcheurs et aux contraintes d'ordre écologique qui affectent la présence et l'abondance de la ressource, la pêche villageoise traditionnelle a su mettre en place des stratégies adaptatives, dont la plupart restent en vigueur à l'heure actuelle, ce sont essentiellement :

- ◆ la diversité, qu'il s'agisse des espèces cibles, des biotopes exploités, des moyens de production ou des techniques et stratégies de capture ;
- ◆ le faible coût, à la fois en termes de temps de travail, d'énergie ou d'argent dépensés, des moyens de production et des opérations de pêche ;
- ◆ le contrôle de l'accès à la ressource.

Diversité des espèces cibles, des biotopes exploités et des moyens de production

La diversité des espèces cibles permet à la petite pêche villageoise traditionnelle de s'adapter aux contraintes affectant la ressource. Elle apporte une réponse logique à la faible abondance des micro-stocks et aux variations saisonnières qui les affectent. Ainsi lorsqu'une ou plusieurs espèces se raréfient, que ce soit en raison de causes naturelles comme les variations saisonnières ou d'une trop grande exploitation, est-il possible de reporter l'effort de pêche sur plusieurs autres espèces. L'analyse des 943 sorties de pêche réalisées en 1984 dans le cadre de la troisième partie du recensement a montré que plus de 100 espèces de poissons, appartenant à 32 familles, étaient couramment capturées par la petite pêche villageoise sur l'ensemble de l'archipel de Vanuatu.

À la grande diversité des espèces cibles recherchées par la petite pêche villageoise répondent la diversité des moyens de production et celle des biotopes exploités. Il est en effet fréquent qu'au cours d'une même sortie, un pêcheur prospecte à la fois le platier récifal, les premiers mètres du tombant, et un autre biotope : plage, mangrove ou embouchure de rivière. Cette fréquentation de plusieurs biotopes constitue la meilleure parade qui soit aux aléas du climat et de l'état de la mer. Lorsque la mer est mauvaise et interdit toute sortie en pirogue ou toute pêche en limite de platier, il est en effet toujours possible de se réfugier dans les embouchures de rivières, dans les baies abritées ou dans les mangroves et d'y redéployer son activité halieutique. Chaque type d'engins n'exerce son effort de pêche que sur un nombre réduit d'espèces qui lui sont vulnérables. Cette vulnérabilité dépend à la fois : de la morphologie du poisson, notamment de sa forme, de sa taille et de la grandeur de sa bouche ; de son comportement alimentaire ; de la structure de son habitat (plage, crevasses coralliennes, « patates » de corail,...), et de sa profondeur. Limiter l'effort de pêche à un seul engin aurait pour conséquence de se priver d'un grand nombre d'espèces comestibles non capturables⁹ par l'engin en question, mais pouvant être capturées par d'autres engins. Ce souci de s'adapter aux variations d'abondance et de vulnérabilité des espèces exploitées conduit les pêcheurs à posséder plusieurs types d'engins et, surtout, à en utiliser plus d'un

⁹ On appelle capturabilité la probabilité d'être capturé lors d'une opération de pêche pour un poisson présent sur les lieux de pêche (LAUREC et LE GUEN, 1981).

au cours d'une même sortie, ce qui est beaucoup plus remarquable. Lors de la troisième phase du recensement halieutique, un total de dix types d'engins a été identifié ; sept d'entre eux ont été utilisés soit seul, soit en association avec un ou plusieurs autres types d'engins au cours d'une même sortie ; trois d'entre eux n'ont été utilisés qu'en association. Au total, ont été répertoriées vingt-deux associations de deux types d'engins, neuf associations de trois types d'engins et une association de quatre types d'engins.

La diversification des moyens de production n'est pas uniquement la conséquence directe de la diversité des espèces cibles, elle est également induite par le souci qu'ont les pêcheurs d'exploiter les biotopes les plus divers de manière à minimiser les risques de non-pêche que font peser sur eux les conditions climatiques et l'état de la mer. Certains types d'engins de pêche sont en effet mieux adaptés à certains biotopes que d'autres et pouvoir choisir entre plusieurs types d'engins permet au pêcheur de s'affranchir en partie des aléas de la météorologie. Ainsi la plongée sous-marine peut-elle s'avérer très efficace pour exploiter les premiers mètres du tombant récifal lorsque l'eau est claire et au contraire être totalement infructueuse lorsque l'eau est turbide, auquel cas la pêche à la ligne constitue une alternative intéressante.

De la grande diversité des biotopes exploités et des moyens de capture découle une grande diversité des techniques de capture, terme que nous assimilerons à la mise en œuvre d'un engin. Pour un même type d'engin, il peut exister plusieurs techniques qui varient selon que le pêcheur utilise une embarcation ou n'en utilise pas et selon le biotope exploité. Sur cette base, 97 techniques de capture mettant en œuvre 39 types d'engins ou associations d'engins ont été identifiées lors des 943 sorties de pêche étudiées durant la troisième phase du recensement halieutique. Les biotopes ayant été volontairement regroupés en trois classes : a) le tombant récifal et la zone au-delà, b) le platier récifal, les herbiers de phanérogames et les plages, c) les embouchures de rivière et les mangroves, ce nombre de techniques est largement sous-estimé par rapport à la réalité. Les pêcheurs identifient en effet dans leurs stratégies de capture un nombre beaucoup plus important de biotopes.

Faible coût des moyens de production et des sorties de pêche

Évaluer le coût des engins de capture est simple lorsqu'il s'agit de produits manufacturés, acquis par voie monétaire, le coût est alors égal à la valeur marchande du produit. L'évaluation est plus délicate lorsqu'il s'agit d'un engin fabriqué par le pêcheur lui-même ou par un membre de sa famille. Le coût de l'engin est alors estimé en fonction du temps de travail que sa fabrication a nécessité. Dans un cas comme dans l'autre, le coût unitaire des moyens de production mis en œuvre par la pêche villageoise est faible, ce qui est heureux, compte tenu du grand nombre d'engins employés. Les engins fabriqués localement sont d'une conception simple et les matériaux dont ils sont composés sont communs ; leur fabrication est donc à la fois rapide et peu coûteuse, ce qui autorise un renouvellement rapide de l'outil de travail. Il est vrai que la pêche ne joue qu'un rôle limité dans la société traditionnelle

ni-Vanuatu. L'ascension sociale passe par d'autres moyens. Il n'est donc guère logique de s'investir dans la fabrication d'engins de pêche coûteux, d'autant que la productivité des sorties de pêche est par ailleurs peu élevée, de quelques centaines de grammes à 3 ou 4 kg au maximum. En ce qui concerne le matériel de fabrication industrielle importé généralement d'Asie, son prix est bien trop élevé comparé à la modicité des revenus monétaires des familles rurales (78 500 vatus dans l'année en 1984, environ 3 900 F). Il est donc logique que les engins les moins chers, les lignes, soient les plus communes et que les engins onéreux, comme les filets, soient réservés aux quelques pêcheurs faisant régulièrement commerce de leur production et disposant de ce fait d'un petit capital.

La même logique s'exprime en ce qui concerne le coût de la sortie de pêche et explique, en partie, le fait que les territoires de pêche villageois soient peu étendus. Pourquoi en effet dépenser beaucoup d'énergie et de temps à exploiter des espaces éloignés qui ne rapporteront guère plus que les zones de pêche attenantes au village lorsque celles-ci sont bien gérées. On touche là du doigt un des principaux éléments de la rationalité des sociétés traditionnelles : c'est la productivité du travail qui est maximisée (dans le cas présent, le nombre de poissons capturés en une période donnée), et non pas le rendement du milieu naturel assimilé ici au nombre de poissons capturés par surface de pêche. Pour le pêcheur, il est plus rationnel de limiter sa sortie de pêche aux proches abords du village où, pour des déplacements restreints d'une durée t , il pourra espérer capturer un nombre x de poissons plutôt que de prospecter des zones plus lointaines où des déplacements d'une durée $3t$ ne lui procureront qu'une production égale à 2 ou $3x$.

Le contrôle de l'accès à la ressource

Compte tenu de la faible étendue des territoires de pêche et de la sensibilité de la ressource à toute exploitation intensive, la pêche villageoise est fréquemment confrontée à des menaces de surexploitation lorsque l'effort de pêche¹⁰ est soutenu. Pour perdurer, l'activité halieutique doit alors être régulée. La solution adoptée par la pêche traditionnelle en ce domaine est le contrôle de l'accès à la ressource par la mise en place momentanée d'interdictions de pêche frappant l'ensemble des membres de la communauté villageoise détentrice du territoire de pêche. Ces interdictions sont prononcées par le chef de la communauté à l'occasion d'une cérémonie coutumière et donnent généralement lieu à la mise en place d'un signe de reconnaissance, fréquemment un bâton fiché dans le platier, rappelant au passant l'existence du « tabou ». Ces interdictions sont totales, auquel cas elles concernent l'ensemble des espèces exploitables, ou partielles, elles s'appliquent alors aux espèces les plus menacées. La période durant laquelle l'interdiction est en vigueur est très variable. Elle est cependant généralement supérieure à six mois et inférieure à trois ans. Tout membre de la communauté enfreignant l'interdit est passible d'une lourde amende coutumière, suffisamment dissuasive pour que de tels cas soient rares. L'efficacité de ces interdictions temporaires repose sur la « perméabilité » du territoire de pêche aux flux d'œufs

¹⁰ Le nombre annuel de sorties par hectare de zone de pêche exploitable est un bon estimateur de l'effort de pêche. À défaut, la densité des pêcheurs sur les lieux de pêche peut être également utilisée.

ou de larves de poissons, de mollusques et de crustacés venant de l'extérieur. Ainsi s'effectue une recolonisation progressive des habitats en partie dépeuplés par la surpêche. Ce potentiel de régénération des stocks halieutiques que possède le milieu récifal est un atout considérable qui compense sa sensibilité élevée à toute exploitation intensive. Toutes les espèces ne présentent pas le même potentiel de recolonisation du milieu. Les espèces dont les larves vivent en pleine eau sont nettement avantagées par rapport aux espèces qui passent la majeure partie de leur stade larvaire fixées au fond. Les premières, qui se déplacent au gré des courants, peuvent couvrir des distances importantes ; en revanche, les secondes ont une aire de diffusion très réduite et ne recolonisent donc le milieu que de proche en proche à partir de leurs zones de pontes.

Lorsque l'interdiction temporaire de pêche est levée, l'accès aux zones de pêche revient de nouveau libre pour tous les membres de la communauté villageoise. En revanche, l'accès des étrangers reste soumis à l'autorisation des autorités coutumières locales. Selon le statut foncier auquel se rattachent les zones de pêche, ces autorisations sont plus ou moins codifiées. Les zones de pêche sont en effet considérées comme faisant partie intégrante du territoire villageois et, à ce titre, elles font l'objet d'un même sentiment d'appropriation identitaire que la composante terrestre de ce territoire¹¹. Lorsqu'elles sont assimilées à la partie cultivée du territoire, ce que nous pourrions appeler le terroir villageois, l'accès des étrangers est très strictement réglementé et généralement réservé à des groupes alliés. Deux principaux cas de figure peuvent alors se présenter : soit, il s'agit de groupes voisins qui, ayant mis une interdiction temporaire de pêche sur leur récif, demandent à partager les ressources halieutiques du village durant la durée de cette interdiction ; soit il s'agit de groupes vivant à l'intérieur des terres qui demandent un accès périodique à la mer. Dans les deux cas, les « accords de pêche » font l'objet d'une fête coutumière qui scelle ainsi l'alliance entre les deux groupes. Lorsque les zones de pêche sont assimilées à la partie non cultivée du territoire villageois, leur statut foncier est inférieur et l'accès des étrangers est moins formel. Dans certains villages, il est même libre, du moins tel est le discours des membres de la communauté¹². Le lien indélébile entre le territoire et ses habitants est en effet si profond et si intégré à la vie quotidienne des habitants de Vanuatu, qu'il semblerait incongru à des étrangers désirant pêcher sur un espace qui n'est pas le leur de ne pas en aviser les propriétaires légitimes et de ne pas leur en demander l'autorisation. Ainsi, même si l'accès des étrangers à la ressource ne fait l'objet d'aucune réglementation coutumière spécifique de la part des membres d'une communauté, il obéit aux usages coutumiers en vigueur sur l'ensemble de Vanuatu en ce qui concerne la territorialité, usages auxquels les étrangers vont d'eux-mêmes se plier.

¹¹ Comme l'a montré BONNEMAISSON (1981, 1986 et 1987), en Océanie, les concepts de territoire et d'ethnie sont très imbriqués. « L'ethnie se crée et se conforte par la profondeur de son ancrage au sol, et par le degré de correspondance plus ou moins élaboré qu'elle entretient avec un espace qu'elle structure, quadrille et polarise selon ses propres finalités et représentations symboliques : son territoire ».

¹² Le lecteur intéressé par ces problèmes de statut foncier des zones de pêche au Vanuatu se reportera avec profit à la thèse de VIENNE (1984) sur les îles Banks, notamment au chapitre 4, intitulé *La maîtrise de la nature*.

La production halieutique et son utilisation

Pour 1984, la production de l'ensemble de la petite pêche villageoise a été estimée à 3 674,5 t (intervalle de confiance : 3 263-4 070 t), dont 50 % de poissons, 29 % de coquillages, 21 % de crustacés et 2 % de céphalopodes (tabl. 2). Selon qu'ils sont exprimés en nombre de prises ou en poids, les

débarquements de poissons varient beaucoup dans leur composition (tabl. 3). Tandis que dans le premier cas, ils sont formés de 22 % de poissons d'eau profonde, de 63 % de poissons d'eau peu profonde et de 15 % de poissons d'eau douce ; dans le second cas, ils se composent de 55,5 % d'espèces vivant en eau profonde, de 40 % de poissons d'eau peu profonde et de 4,5 % de poissons d'eau douce. Quand la production est comptabilisée en poids, l'activité halieutique en eau douce semble marginale. Elle semble nettement plus importante lorsqu'elle est quantifiée en nombre de captures, la production en eau douce atteignant les deux tiers de la production d'eau profonde.

En fait, même si elles conduisent à des résultats apparemment contradictoires, chacune de ces unités exprime un aspect de l'activité halieutique. Le nombre de captures traduit plutôt l'impact de la pêche sur les populations aquatiques ;

	Crustacés	Coquillages	Poulpes	Poissons	Total
Tonnage	775,5 (604-949)	1 058 (924-1 196)	83 (69-93)	1 758 (1 666-1 832)	3 674,5 (3 263-4 070)
Valeur monétaire (1)	387,75 (302-474,5)	31,7 (27,7-35,9)	12,5 (10,3-14)	140,6 (133-146,5)	572,5 (473-671)

Tableau 2

La production halieutique de la petite pêche villageoise, synthèse intégrant l'ensemble des résultats du recensement halieutique.

1) Valeur exprimée en millions de vatus, les nombres entre parenthèses représentent les valeurs minimales et maximales de l'intervalle dans lequel s'inscrivent les résultats.

en revanche, le tonnage permet de bien visualiser la quantité de nourriture disponible pour la consommation. Ainsi, dans l'exemple des poissons d'eau douce, exprimer la production annuelle en nombre (1 216 300 poissons pour une moyenne de 1 175 poissons par ménage pratiquant cette pêche) est une bonne illustration de l'exploitation intensive de la partie aval des cours d'eau, alors que l'exprimer en poids (61 t pour une moyenne de 59 kg par ménage) traduit l'importance alimentaire réduite de cette production.

Bien que l'autoconsommation soit la première forme d'utilisation de la production de la petite pêche villageoise, la commercialisation est bien plus développée que ce qu'il était généralement admis. Selon les résultats de la première partie du recensement halieutique, elle concernerait au total 23 % de l'ensemble des captures (intervalle de confiance : 15-32 %), soit environ 845 t (+/- 300 t), pour un montant total des ventes estimé à 224 millions de vatus (+/- 80 millions), soit 17,15 millions de francs¹³. Cette somme est loin d'être négligeable, elle représente l'équivalent de 4 543 à 6 598 t de coprah selon le prix moyen retenu à la tonne (49 304 vatus la tonne en 1984 et 33 951 vatus en 1983 selon FOWLER (1986), soit 7 % et 17 % des tonnages de coprah respectivement commercialisés dans le pays en 1984 et 1983¹⁴. Les langoustes représentent 45 % des quantités vendues (380 t) et les poissons 43 % (363 t). En revanche, le prix des premières étant six fois plus élevé que celui des seconds, les langoustes assurent 85 % des produits de la vente de l'ensemble de la production halieutique de la petite pêche villageoise contre 13 % pour les poissons.

¹³ Nous avons estimé le prix moyen d'un kilo de langoustes achetées au pêcheur à 500 vatus, celui d'un kilo de poissons à 80 vatus, celui d'un kilo de poulpes à 150 vatus et celui d'un kilo de coquillages à 30 vatus. Pour la conversion vatus/francs, le taux de change utilisé est celui qui était en vigueur dans l'administration des douanes de Vanuatu en 1984 ; 100 vatus étaient alors équivalents à 7,66 F et à 1 dollar américain.

¹⁴ Au total, la production de coprah commercial s'est élevée à 37 903 t en 1983 et à 47 759 t en 1984 (Coprah et..., 1985).

	Production totale			Production commercialisée		
	Nombre	Poids (tonnes)	Valeur monétaire (en millions de vatus)	% de la production totale	Poids (tonnes)	Valeur monétaire (en millions de vatus)
Poissons d'eau peu profonde	5 152 700 (1) (4 685 100-5 563 000) (3)	515,5 (498,5-536,5) (3)	41,24 (39,2-42,9) (3)	28 (27-29) (3)	144 (132-155,5) (3)	11,5 (10,5-12,5) (3)
Poissons d'eau profonde	1 815 450 (1) (1 545 700-2 074 800) (3)	710 (618-830) (3)	56,8 (49,4-66,4) (3)	21,5 (20-23) (3)	152,5 (123-191) (3)	12,2 (9,9-15,3) (3)
Poissons d'eau douce	1 216 300 (1) (951 900-1 486 600) (3)	61 (47,5-74,5) (3)	4,8 (3,8-6) (3)	14 (12-16) (3)	8,5 (5,7-12) (3)	0,6 (0,45-0,95) (3)
Langoustes	1 511 600 (1) (1 170 200-1 857 850) (3)	756 (585-929) (3)	378 (292-465) (3)	51 (49-53) (3)	385 (286-492) (3)	193 (143-246,5) (3)
Chevrettes	9 680 (2)		9,7 (3)			
Coquillages marins	264 550 (2) (231 050-299 000) (3)	1 058 (924-1 196) (3)	31,7 (27,5-35,9) (3)	6,5 (4-11) (3)	68,7 (37-131) (3)	2 (1,1-4) (3)
Poulpes	416 250 (1) (347 900-464 500) (3)	83 (69,5-93) (3)	12,5 (10,5-14) (3)	15 (12-18) (3)	12,5 (8-17) (3)	1,9 (1,2-2,6) (3)

(1) Nombre d'individus, (2) Nombre de paniers, (3) Intervalles de confiance.

Tableau 3

La production halieutique de la petite pêche villageoise et sa commercialisation selon la première partie du recensement

En fait, seules les langoustes font l'objet d'une commercialisation active. La moitié de la production de la petite pêche villageoise est commercialisée ; les pêcheurs commerciaux forment un tiers des pêcheurs recensés et leur production moyenne hebdomadaire est trois fois plus élevée que celle des pêcheurs strictement auto-consommateurs. Il est vrai que les prix pratiqués sur le marché urbain, où sont commercialisées la plupart des langoustes mises en vente, sont particulièrement incitatifs puisque le prix du kilo de langouste acheté au pêcheur est 2,5 à 3 fois supérieur au prix du kilo de poisson profond issu de la pêche artisanale commerciale. De surcroît, la pêche à la langouste entre tout à fait dans le cadre des pratiques halieutiques traditionnelles. Les captures se font exclusivement en plongée sous-marine, en apnée, à de faibles profondeurs sur les premiers mètres du tombant récifal. Il s'agit donc d'une pêche peu coûteuse qui de ce fait, autorise une grande flexibilité dans la fréquence des sorties. Il n'est donc guère étonnant que les pêcheurs, lorsqu'ils ont besoin de revenus monétaires, se tournent plus volontiers vers la capture de langoustes que vers la pêche de poissons de fond qui, d'une manière générale, est beaucoup plus pénible, plus coûteuse et nettement moins rémunératrice.

À la différence des langoustes, l'utilisation des coquillages marins et des céphalopodes reste encore largement dominée par l'autoconsommation, qui concerne plus de 90 % des pêcheurs et plus de 80 % de la production. Les poissons se situent dans une position intermédiaire entre les lan-

goustes et les mollusques. L'autoconsommation reste dominante, mais la commercialisation est loin d'être négligeable. 13 à 23 % des pêcheurs commercialisent une partie de leurs captures, les ventes représentant 20 à 30 % de l'ensemble de la production des pêcheurs recensés. En fait, le degré de commercialisation varie selon le type des captures ; il est de 28 % de la production pour les poissons d'eau peu profonde, de 21,5 % pour les poissons d'eau profonde et seulement de 14 % pour les poissons d'eau douce.

Si la commercialisation des poissons d'eau profonde intéresse une plus grande proportion de pêcheurs que la commercialisation des poissons d'eau peu profonde (21,5 % contre 14 %), les pêcheurs qui la pratiquent le font de manière occasionnelle et sans véritablement adapter leur effort de pêche à l'impératif commercial, les ventes portant principalement sur les surplus par rapport aux besoins de la consommation familiale. Leur production hebdomadaire est de 5,7 à 10,2 kg, tandis que celle des pêcheurs strictement autoconsommateurs est de 4,4 à 5,7 kg.

La situation de la pêche en eau peu profonde est différente. La commercialisation ne concerne que 14 % des pêcheurs, mais ceux-ci sont de véritables pêcheurs commerciaux qui allongent leur effort de pêche en fonction des objectifs de commercialisation qu'ils se sont fixés. S'inscrivant dans l'intervalle (3,5 à 5 kg), leur production hebdomadaire est près de trois fois supérieure à celle des « pêcheurs strictement autoconsommateurs » (1,4 à 1,6 kg).

De prime abord, ces résultats peuvent paraître surprenants. Les poissons d'eau profonde sont en effet d'une taille nettement supérieure aux poissons des parties les moins profondes du récif ou des zones sédimentaires qui, de surcroît, sont les plus pêchées. Il serait logique que l'effort de pêche à vocation commerciale se concentre principalement, voire exclusivement, sur les espèces profondes. Or, le nombre de pêcheurs commercialisant leur production est de 30 % plus élevé en zone peu profonde et leur effort de pêche est plus intense. Pourquoi ? L'explication tient en premier lieu à l'héritage socio-culturel encore très vivant des communautés villageoises : partout l'espace de pêche traditionnel, formé de la zone intertidale et des premiers mètres du tombant récifal, reste l'espace de pêche privilégié, environ 70 % des sorties s'y concentrent. La modernisation du matériel de pêche n'a guère affecté cet état ; elle s'est exclusivement exercée sur les engins de capture, laissant de côté la flotte pirogrière, toujours peu nombreuse et sous-utilisée. De fait, l'introduction de nouveaux métiers ne s'est pas traduite par une extension de l'espace de pêche vers des zones plus profondes, mais par une intensification de l'effort sur les zones de pêche traditionnelles, exploitées à pied ou en plongée. Le filet maillant et l'épervier sont caractéristiques de cette évolution. Ce sont actuellement les engins les plus performants et ils contribuent largement au développement de la pêche commerciale, tout d'abord en générant des surplus de production par rapport à l'autoconsommation puis dans une seconde étape en favorisant l'apparition d'une stratégie de recherche du profit, caractérisée par une volonté mani-

feste de produire pour vendre. Ce résultat est tout à fait fondamental, car il montre que la petite pêche villageoise n'est pas figée dans le passé mais que, au contraire, des innovations techniques ou économiques peuvent apparaître de manière endogène sans être appuyées par de coûteux programmes de développement.

Conclusion

La pêche villageoise à Vanuatu est généralement considérée comme une activité vivrière, annexe, sinon marginale, comparée à l'agriculture et incapable de répondre aux défis que pose la démographie du pays en termes de développement économique et de sécurité alimentaire. Le recensement halieutique de 1983 et 1984 a montré que cette affirmation devait être sérieusement nuancée. L'activité halieutique est en effet loin d'être négligeable tant en ce qui concerne la production que les personnes concernées. Environ la moitié des ménages ruraux de l'archipel pratique la pêche ; leur production annuelle s'élève de 3 263 à 4 070 t, dont 1 666 à 1 832 t de poissons générant 763 à 839 t de matière comestible et 145 à 160 t de protéines (DAVID, 1991). La consommation quotidienne étant en moyenne de 50 g par personne, ce sont donc les besoins protéiques annuels de 7 945 à 8 767 personnes que cette petite pêche peut couvrir. À titre de comparaison, la pêche artisanale villageoise sur laquelle portent les efforts de développement du Gouvernement et l'assistance financière de la Communauté économique européenne génère une offre protéique près de treize fois inférieure (11,5 à 12,5 t de protéines). En dix ans d'existence, sa production n'a jamais dépassé les 200 t annuelles. Les chiffres dans leur sécheresse expriment là avec éloquence une réalité dont les pouvoirs publics devront prendre conscience : la petite pêche villageoise joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire des populations littorales, ce qui n'est guère le cas de la pêche artisanale. L'ensemble de sa production pour 1984 représente 473 à 671 millions de vatus d'équivalent monétaire (tabl. 2). Elle constitue la principale source de substitut aux importations de poissons. Chacune des 228 à 263 t de protéines qu'elle a fournies au consommateur (tous produits confondus) équivaut à 5,715 t de poisson en conserve. Ce dernier étant importé au prix moyen de 120,6 vatus le kilo (*Commerce...*, 1986), ce sont donc 157 à 180,8 millions de vatus que la petite pêche villageoise a fait économiser au pays en 1984 en évitant d'importer 1 303,5 à 1 504 t de poisson en conserve¹⁵. L'importation de ce tonnage aurait accru de 13,5 % à 15,5 % le coût des importations de nourriture et accentué de 6,3 à 7,4 % le déficit de la balance commerciale de Vanuatu.

Le recensement a également montré l'existence d'un esprit commercial chez les pêcheurs, alors qu'on pensait que l'activité halieutique villageoise était exclusivement axée vers l'autosubsistance et que la commercialisation ne portait que sur les excédents de l'autoconsommation. Or, il existe chez certains pêcheurs une volonté manifeste de production orientée vers la commerciali-

¹⁵ Les importations effectives se sont élevées à 795,4 t, soit une valeur de 1,6 à 2 fois inférieure

sation ; celle-ci s'accompagne d'une augmentation de la productivité, fréquemment liée à l'adoption d'engins de captures plus performants. Loin d'être frappée d'immobilisme, la petite pêche villageoise est donc animée d'un réel dynamisme ; à ce titre, elle devrait être prise en compte par les pouvoirs publics dans la définition de la politique halieutique du pays.

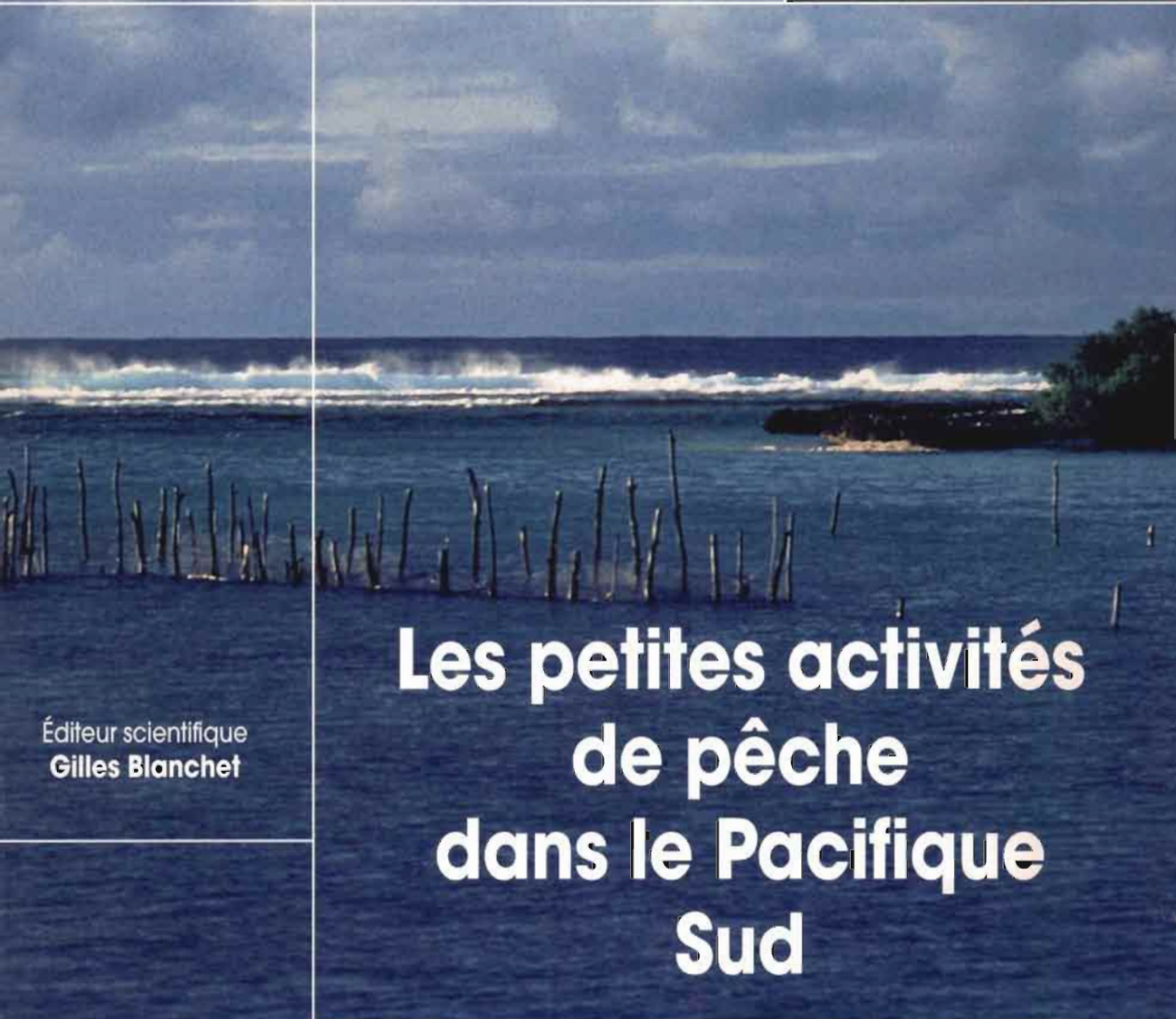


Références bibliographiques

- ALLEN (M.), 1964 - *The Nduindui, a social structure of New Hebrides community*. PhD thesis, Canberra, Australian National University.
- ANELL (B.), 1955 - Contribution to the history of fishing in the southern seas. *Studia Ethnographica Upsaliensa*, IX. University of Upsala, 249 p.
- AUBERT de la RUE (E.), 1945 - *Les Nouvelles-Hébrides, îles de cendre et de corail*. Montréal, Les éditions de l'arche, 255 p.
- BARRAU (J.), 1956 - L'agriculture vivrière indigène aux Nouvelles-Hébrides. *Journal de la Société des océanistes*, XII, n° 12 : 181-215.
- BEDFORD (R.), 1989 - Population of Vanuatu, analysis of the 1979 census population. *South Pacific Commission, monographie n° 2*, 125 p.
- BONNEMAISON (J.), 1981 - Voyage autour du territoire. *L'espace géographique*, n° 4 : 249-262.
- BONNEMAISON (J.), 1986 - *L'arbre et la pirogue. Les fondements d'une identité : territoire, histoire et société dans l'archipel de Vanuatu (Mélanésie)*. Orstom, coll. Trav. et Doc., 201 (1), 540 p.
- BONNEMAISON (J.), 1987 - *Tanna, les hommes lieux. Les fondements d'une identité : territoire, histoire et société dans l'archipel du Vanuatu (Mélanésie)*. Orstom, coll. Trav. et Doc., 201 (2), 680 p.
- BOUGAINVILLE de (L.A.), 1980 - *Voyage autour du monde par la frégate La Boussole et la flûte l'Étoile*. Paris, Maspéro, coll. La découverte.
- CHAMBERS (M.R.), N'GUYEN (F), NAVIN (K.F.), 1990 - « Seagrass communities ». In DONE (K.E.), NAVIN (T.J.), éd. : *Vanuatu marine resources survey* : 92-102.
- CILLAUREN (E.), DAVID (G.), 1985 - *Contribution au troisième colloque sur le développement des pêches villageoises à Vanuatu*, Port-Vila 4-8 novembre 1985. Mission Orstom de Port-Vila, 31 p.
- CODRINGTON (A.M.), 1891 - *The Melanesians, studies in their anthropology and folklore*. Oxford University Press, 419 p.
- Commerce extérieur de Vanuatu 1983-1984, 1986* - Gouvernement de Vanuatu, Direction du plan et de la statistique, 180 p.
- COOK (J.), 1980 - *Relations de voyage autour du monde*. Paris, Maspéro, coll. La découverte.
- Coprah et cacao 1981-1984, 1985* - République de Vanuatu, Office de la statistique. Vanuatu bulletin statistique ref 4.9, 22 p.
- CROSSLAND (J.), 1984 - *The Vanuatu village fisheries development programme*. Republic of Vanuatu, Fisheries Department, 32 p.
- DANIELSSON (B.), 1972 - *La polynésie. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1236-1329.
- DAVID (G.), 1985 a - La pêche villageoise à Vanuatu : recensement 1 moyens de production et production globale. Mission Orstom de Port-Vila, *Notes et Documents d'océanographie*, n° 12, 198 p.
- DAVID (G.), 1985 b - Pêche de subsistance et milieu naturel : les mangroves de Vanuatu et leur intérêt halieutique. Mission Orstom de Port-Vila, *Notes et Documents d'océanographie*, n° 13, 67 p.
- DAVID (G.), CILLAUREN (E.), 1992 - National fisheries development policy for coastal waters, small-scale village fishing and food self-reliance in Vanuatu. *Man and Culture in Oceania*, 8 : 35-58.
- DAVID (G.), CILLAUREN (E.), BLANCHET (G.), 1987 - La pêche à Vanuatu, traditions et développement. *Actes de la conférence internationale des pêches, GERMA, Rimouski (Canada), 10-15 août 1986* : 707-717.
- DAVID (G.), CILLAUREN (E.), GUERIN (J.M.), 1989 - Les recherches halieutiques effectuées par l'Orstom en collaboration avec le service des Pêches de Vanuatu. Mission Orstom de Port-Vila, *Notes et Documents d'océanographie*, n° 20, 27 p.
- DONE (T.J.), NAVIN (K.E.), 1990 - *Vanuatu marine resources survey*. Australian Institute of Marine Science, Townsville, 272 p.
- DOUCÉRE (Mgr), 1922 - Les populations indigènes des Nouvelles-Hébrides. *Revue d'ethnographie et des traditions populaires*. Paris, T. III : 215-240.
- DOUMENGE (F.), 1966 - L'homme dans le Pacifique Sud. *Publication de la Société des océanistes*, n° 19, 634 p.
- FAUGIER (S.), 1930 - *Quand j'étais négrier*. Paris, Gallimard, 238 p.
- FLETCHER (R. J.), 1979 - *Îles de paradis, îles d'illusions, lettres des mers du sud*. Paris, Le sycamore.
- FOWLER (M.H.), 1986 - *Coprah in Vanuatu, a review of its production and marketing in recent years*. Republic of Vanuatu. Department of Agriculture, livestock and forestry, 122 p.

- GARANGER (J.), 1972 - Archéologie des Nouvelles-Hébrides, contribution à la connaissance des îles du centre. *Publication de la Société des océanistes* - Orstom, n° 30, 156 p.
- GILLET (B.), KENNETH (D.), 1987 - *Vanuatu fisheries bibliography*. FAO/UNDP Regional fishery support programme RAS/87/002, field document 87/7, 67 p.
- GIRARD (F.), 1972 - *La Nouvelle-Guinée. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1064-1099.
- GUIART (J.), 1951 - Sociétés, rituel et mythes du Nord-Ambrym (Nouvelles-Hébrides). *Journal de la Société des océanistes*, 7 : 5-103.
- GUIART (J.), 1952 - L'organisation sociale et politique du Nord-Malekula. *Journal de la Société des océanistes*, 78 : 149-259.
- GUIART (J.), 1956 - Un siècle et demi de contacts culturels à Tanna, Nouvelles-Hébrides. *Publication de la Société des océanistes* - Orstom, n° 5, 425 p.
- GUIART (J.), 1958 - *Espiritu Santo*. Paris, Plon, 258 p.
- GUIART (J.), 1961 - The social anthropology of Aniwa, southern New Hebrides. *Oceania*, 32 (1) : 34-53.
- GUIART (J.), 1972 a - *La société ancienne des îles Loyalty et de la Grande-Terre. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1130-1149.
- GUIART (J.), 1972 b - *Les Nouvelles-Hébrides, Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1150-1173.
- GRANDPERRIN (R.), GILLET (R.), DE RIVIERS (X.), THÉRIAULT (M.), 1982 - Appâts vivants à Vanuatu. Mission Orstom de Port-Vila, *Notes et Documents d'océanographie*, n° 2, 22 p.
- HADDON (A.C.), 1937 - The canoes of Melanesia, Queensland and New Guinea. *Canoes of Oceania* vol. 2, Bernice P. Bishop Museum, special publication, 28, 342 p.
- HUMPHREYS (C.B.), 1926 - *The southern New Hebrides : an anthropological record*. Cambridge, University press, 214 p.
- JOLLY (M.), 1979 - *Men, women and rank in south Pentecost*. PhD thesis, University of Sydney, Australia.
- LANE (R. B.), 1956 - The heathen communities of southeast Pentecost. *Journal de la Société des océanistes*, 12 : 140-180.
- LAUREC (A.), LE GUEN (J.C.), 1981 - Dynamique des populations marines exploitées. Concepts et modèles, T.1. *Centre national pour l'exploitation des océans, rapports scientifiques et techniques*, n° 45, 118 p.
- LAYARD (J.), 1942 - *Stone men of Malekula. The small island of Vao*. London, Charts and Windus, 816 p.
- MASON (L.), 1972 - *La Micronésie. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1196-1235.
- MARSHALL (D.), 1986 - *Report on the agricultural census 1983/1984, Part 1 : the results*. Republic of Vanuatu, Statistics Office, 170 p.
- MC ARTHUR (N.), YAXLEY (J.F.), 1969 - *Condominium des Nouvelles-Hébrides : rapport sur le premier recensement de la population, 1969*. Nouvelles-Galles du Sud, V.C.N. Blight, Imprimeur du Gouvernement, 270 p.
- METAIS (P.), 1972 - *La Nouvelle-Calédonie. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1100-1129.
- OUVEAU (Dr.), 1911 - Quelques observations personnelles sur l'ethnographie et l'anthropologie des Nouvelles-Hébrides. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2 (6) : 335-353.
- O'REILLY (P.), 1958 - Bibliographie des Nouvelles-Hébrides. *Publications de la Société des océanistes* n° 8, 304 p.
- O'REILLY (P.), 1972 - *Les îles Salomon. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1174-1195.
- PICANON (E.), 1902 - *Rapport de tournée aux Nouvelles-Hébrides*. Port-Vila.
- PHILIBERT (J.M.), 1976 - *La bonne vie, le rêve et la réalité*. Ph D Thesis, University of British Columbia, Vancouver.
- Premier plan national de développement*, 1983 b - Gouvernement de Vanuatu, Direction du plan et de la statistique : 147-156.
- QUANTIN (P.), 1980 - *Archipel des Nouvelles-Hébrides. Atlas des sols et de quelques données du milieu naturel*. Paris, Orstom.
- QUANTIN (P.), 1982 - *Vanuatu, carte des potentialités agronomiques et des aptitudes culturelles*. Paris, Orstom.
- Rapport sur le recensement de la population de 1979, vol. 1 : tables de base*, 1983 a - République de Vanuatu, Office de la statistique, 470 p.

- Report on the smallholder agricultural survey 1989, 1990* - Republic of Vanuatu, Department of Agriculture, Livestock and Horticulture - Statistics Office, 55 p.
- Report on the smallholder agricultural survey 1990, 1991 b* - Republic of Vanuatu, Department of Agriculture, Livestock and Horticulture - Statistics Office, 36 p.
- Report on the smallholder agricultural survey 1991, 1992* - Republic of Vanuatu, Department of Agriculture, Livestock and Horticulture - Statistics Office, 33 p.
- Report on the smallholder agricultural survey 1991, 1993* - Republic of Vanuatu, Department of Agriculture and Horticulture - Statistics Office, 26 p.
- RODMAN (W.L.), 1973 - *Men of influence, men of rank : leadership and the graded society on Aoba, New Hebrides*. Ph D Thesis. University of Chicago.
- RODMAN (M. C.), 1987 - *Masters of tradition, consequences of customary land tenure in Longana, Vanuatu*. University of British Columbia Press, 198 p.
- RODMAN (M. C.), 1989 - *Deep water. Development and change in Pacific village fisheries*. Development, conflict and social change series, Westview press, 173 p.
- THOMAS (J.), 1896 - *Cannibals and convicts*. Sydney.
- TOLNA, 1903 - *Chez les cannibales : huit ans de croisière dans l'océan Pacifique*. Paris, Plon.
- Vanuatu National Population Census May 1989, main report, 1991 a* - Republic of Vanuatu, Statistics Office, 157 p.
- VIENNE (B.), 1984 - Gens de Motlav. Idéologie et pratique sociale en Mélanésie. *Publication de la Société des océanistes n° 42*, 434 p.
- WILLIAMS (D. Mc. B.), 1990 - « Shallow-water reef fishes ». In DONE (T.J.), NAVIN (K.E.), éd. : *Vanuatu marine resources survey*. Australian Institute of Marine Science, Townsville : 66-76.



Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud

Éditeur scientifique
Gilles Blanchet

IRD
Éditions



Sommaire	5
Avant-propos	7
Gilles BLANCHET	
Présentation (français-anglais)	11
Gilles BLANCHET	

Facteurs de changement et politiques de développement

Pêches pré-européennes et survivances en Polynésie française	27
Éric CONTE	
Pêche et pêcheurs aux îles Tonga : facteurs sociaux et culturels de changement	41
Marie-Claire BATAILLE	
Développement et extension de l'espace de pêche en Polynésie française	63
Gildas BOREL	
L'homme et la mer à Wallis et Futuna	83
Frédéric ANGLEVIEL	
La petite pêche villageoise à Vanuatu : bilan d'un recensement	93
Gilbert DAVID	
Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie	119
Isabelle LEBLIC	

Réflexions à partir d'études de cas

La pêche autour des dispositifs de concentration de poissons à Vanuatu	145
Espérance CILLAUREN	
Les lacs de Riiki. Réflexions sur une aquaculture traditionnelle à Nikunau (Kiribati).	161
Jean-Paul LATOUCHE	
Pêcheur ou agriculteur ? Le compromis communautaire de Mitiaro aux îles Cook	175
Jean-Michel CHAZINE	
La pêche au grand filet à Tahiti. La tradition à l'épreuve du changement	185
Gilles BLANCHET	
Bibliographie	203
Résumé	207
Summary	208
Liste des auteurs	209